



**Cour  
Pénale  
Internationale**

**International  
Criminal  
Court**

ICC-PIDS-WU-99/11\_Fra

# 17 octobre 2011 #99 La CPI semaine après semaine

## Situation en République de Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, qui n'est pas partie au Statut de Rome, avait, le 18 avril 2003, **déclaré accepter la compétence** de la Cour. La présidence de la République de Côte d'Ivoire a récemment **confirmé cette acceptation**, les 14 décembre 2010 et 3 mai 2011. Le 3 octobre 2011, la Chambre préliminaire a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête sur la situation en Côte d'Ivoire pour les crimes qui auraient été commis depuis le 28 novembre 2010.

### Déclaration du Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, en visite officielle en Côte d'Ivoire les 15 et 16 octobre

« Je remercie le Président Ouattara de m'avoir invité à me rendre en Côte d'Ivoire dans le cadre d'une visite officielle. Nous nous entretiendrons également avec des membres de l'opposition et nous rencontrerons des victimes afin qu'elles puissent nous faire part de leurs points de vue et de leurs préoccupations. Nous sommes convaincus qu'il est absolument nécessaire de rencontrer les membres de la Commission dialogue, vérité et réconciliation à qui incombe la tâche primordiale de contribuer à la prévention de nouveaux crimes, de déterminer les responsabilités individuelles et de réconcilier les Ivoiriens.

Mon Bureau suit de près les développements liés aux élections, y compris dans des pays voisins tels que le Libéria, qui pourraient mettre en péril le processus de stabilisation de l'Afrique de l'Ouest. Nous nous attacherons particulièrement aux actions et aux déclarations de la classe politique, notamment des candidats aux élections présidentielles, y compris à l'issue des élections. Le recours à la violence ne saurait être toléré ».

Source : Bureau du Procureur

## Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui ainsi que le suspect Callixte Mbarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges contre Callixte Mbarushimana s'est tenue du 16 au 21 septembre 2011. La décision sur la confirmation des charges n'a pas encore été rendue.

### Décisions adoptées entre le 10 et le 14 octobre 2011

#### Affaire Lubanga Dyilo

**Decision on the Presiding Judge of the Appeals Chamber for the proceedings with respect to the "Registrar's Submissions under Regulation 24bis of the Regulations of the Court In relation to Trial Chamber I's Decision ICC-01/04-01/06-2800"**

Rendue par la Chambre d'appel, le 13 octobre 2011

## Situation en République du Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation au Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang* s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 9 septembre 2011. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali* s'est tenue du 21 septembre au 5 octobre 2011. Les décisions sur les confirmations des charges n'ont pas encore été rendues.

Décisions adoptées entre le 10 et le 14 octobre 2011

### Affaire Ruto, Kosgey et Sang

#### Decision on the “Defense Submissions Concerning Reclassification of Certain Confidential Defence Documents”

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 14 octobre 2011

#### Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : [www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des **résumés audiovisuels** sont disponibles sur notre **chaîne YouTube** | Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur **Twitter**

## Événements

### Le Cap-Vert devient le 119<sup>e</sup> État partie au Statut de Rome

Le 10 octobre 2011, le Gouvernement de la République du Cap-Vert a déposé auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies son instrument de ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Le Statut entrera en vigueur pour ce pays le 1er janvier 2012, portant ainsi le nombre total des États parties à 119.

Le juge Sang-Hyun Song, Président de la CPI, a souhaité la bienvenue au Cap-Vert dans la famille des membres du Statut de Rome et a déclaré : « Premier pays lusophone d'Afrique à ratifier le Statut de Rome, le Cap-Vert a témoigné de son engagement en faveur de la justice internationale pénale et nous a rapproché encore d'un système véritablement universel d'application du Statut de Rome, qui représente tous les peuples, toutes les cultures et toutes les traditions juridiques du monde ».

Le président de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome, l'ambassadeur Christian Wenaweser, s'est félicité de la ratification du Cap-Vert, qui réaffirme le rôle central que la région africaine a joué en soutien à la Cour.

En ratifiant le Statut de Rome, le Cap-Vert a rejoint les efforts de la communauté internationale pour mettre un terme à l'impunité des responsables des crimes les plus graves qui menacent la paix, la sécurité et le bien-être du monde.

### Le Président Song prononce le discours inaugural de la réunion annuelle de LAWASIA, à Séoul

Le lundi 10 octobre 2011, le juge Sang-Hyun Song, Président de la CPI, a prononcé le discours inaugural de la réunion annuelle de la *Law Association for Asia and the Pacific* (LAWASIA), qui s'est tenue à Séoul (Corée). S'exprimant sur le rôle des juristes dans le système émergent de justice pénale internationale devant près d'un millier de spécialistes et de praticiens du droit venus de trente-et-un pays de la région Asie Pacifique, le Président Song a salué la contribution de LAWASIA à la promotion de la primauté du droit, de la justice et de la protection des droits de l'homme dans toute la région depuis sa création, en 1966. Le juge Song a souligné que cette réunion offrait une occasion opportune d'ouvrir le débat sur l'inscription des crimes visés par le Statut de Rome dans la législation nationale des pays de cette région du monde.

Rappelant que tous les pays d'Asie, sans exception, sont parties aux quatre Conventions de Genève de 1949 et que de ce fait, ils ont accepté d'ériger en crimes les infractions graves définies dans ces instruments et de poursuivre les auteurs desdites infractions — qui forment l'essentiel des crimes de guerre visés par le Statut de Rome —, le Président Song a relevé qu'« il ne s'agit pas tant de savoir si nous convenons que les infractions visées par le Statut de Rome devraient être érigées en crimes que de s'interroger sur les mesures que nous devrions prendre pour empêcher qu'elles demeurent impunies. »

Dans son discours, le Président Song a déclaré être convaincu que la région Asie Pacifique peut et doit apporter une contribution essentielle au développement de la justice pénale internationale. Revenant sur la récente décision prise par les Maldives, les Philippines et le Bangladesh d'intégrer la CPI, il a également déclaré : « Nous devons encourager d'autres pays à suivre le courant en faveur de la ratification du Statut de Rome qui s'amorce actuellement en Asie et dans le Pacifique. »

Pour le texte intégral du discours inaugural du Président Song, cliquer [ici](#).

## Calendrier

OCTOBRE 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
17	18	19	20	21 Le président de l'ASP tient une conférence de presse à la CPI	22 Le Président Song participe à un panel de discussion sur « Les défis actuels de la Cour pénale internationale » lors du weekend de droit international à New York (Etats-Unis)	23
24 Le président Song donnera une conférence sur le thème « Coopération, complémentarité et universalité - 3 défis clés du système du Statut de Rome de justice internationale » à l'Université de Hofstra, Ecole de droit, à Hempstead, New York, USA.	25	26 Le Président Song présente le rapport annuel de la CPI à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York (Etats-Unis)	27	28	29	30
31						
NOVEMBRE 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
	1	2 La Juge Monageng s'adresse aux avocats lors de la conférence annuelle de l'IBA à Dubai (Emirats Arabes Unis)	3	4	5	6
7 La CPI reçoit la visite de juges et du greffier adjoint de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples	8 La CPI tient une cérémonie d'accueil pour les Philippines, nouvel Etat partie au Statut de Rome	9	10	11	12	13

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.